



*La première Conférence ministérielle de l'OMC se tiendra dans le cadre moderne du Centre Suntec de Singapour.
(Photo: Steven Lee/Straits Times)*

Conseil général

Singapour: les préparatifs s'accélèrent

Le Conseil général approuve l'accession de la Bulgarie et du Panama

Après les vacances d'été, les préparatifs de la première Conférence ministérielle de l'OMC se sont accélérés, conseils et comités mettant la dernière main à leurs rapports respectifs pour Singapour. Le 2 octobre, le Président du Conseil général, M. l'Ambassadeur William Rossier (Suisse), notant que les préparatifs étaient entrés dans la "phase opérationnelle critique", a instamment invité les délégations à aider tous les organes de l'OMC à respecter les délais fixés pour l'achèvement et l'adoption de leurs rapports à la Conférence ministérielle.

Dans de brèves interventions, le Directeur général, M. Renato Ruggiero, qui préside les réunions informelles des Chefs de délégation sur l'ordre du jour de Singapour, ainsi que les présidents des trois Conseils sectoriels (M. l'Ambassadeur Srinivasan Narayanan pour le Conseil du commerce des marchandises, Mme l'Ambassadeur Lilia R. Bautista pour le Conseil du commerce des services et M. l'Ambassadeur Wade Armstrong pour le Conseil des ADPIC) ont indiqué que les travaux pro-

gressaient dans leur domaine respectif. Le Directeur général et les présidents des organes de l'OMC présenteront des rapports complets sur l'état d'avancement des travaux à la réunion suivante du Conseil général, le 14 octobre.

Le Conseil général a retenu la date du 9 décembre pour l'ouverture de la réunion plénière de la Conférence ministérielle. Le Premier Ministre de Singapour ouvrira la Conférence. Viendrait ensuite l'adoption de l'ordre du jour, l'adoption d'un programme de travail, le rapport du Président du Conseil général, le rapport du Directeur général sur un aperçu de l'évolution du commerce international et du système commercial et, enfin, les déclarations des Ministres. Pour la suite de la Conférence, qui se terminerait le 13 décembre, les matinées seraient réservées aux déclarations des Ministres, les après-midi restant libres pour des réunions de travail. Le Conseil

Suite en page 2

Préparations

(Suite de la page 1)

général a aussi décidé d'élire le 7 novembre le Président et les trois Vice-Présidents de la Conférence.

Accession de la Bulgarie et du Panama

Le Conseil général a approuvé l'accèsion de la Bulgarie et du Panama à l'OMC. Ces deux pays deviendront Membres 30 jours après avoir déposé leurs instruments de ratification auprès du Directeur général.

Les deux pays ont pris des engagements d'importance en vue de la libéralisation de leurs régimes de commerce, de l'abaissement des droits de douane, de la présentation de listes pour le commerce des services et de la mise en oeuvre de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC au moment de leur accèsion sans période de transition. Selon le Ministre du commerce et de la coopération économique de la Bulgarie, M. Atanas Paparizov, la décision du Conseil général indique que la communauté internationale a conscience que les progrès de la Bulgarie dans la voie de l'instauration d'une économie de marché sont irréversibles. Il a ajouté que les engagements pris par son pays au cours du processus d'accèsion conduiraient à une nouvelle libéralisation notable du marché bulgare. M. Paparizov a souligné que la Bulgarie s'était engagée à mettre en oeuvre tous les Accords de l'OMC sans période de transition, s'agissant notamment des Accords sur les ADPIC et sur les MIC. Il a dit en conclusion que l'accèsion à l'OMC contribuerait à renforcer les principes de l'économie de marché dans l'économie bulgare, qui est une économie en transition.

Mme Nitzia R. de Villarreal, Ministre du commerce du Panama, a déclaré que son gouvernement avait fait de grands efforts pour accélérer le processus d'accèsion en prenant en particulier d'importantes dispositions législatives et en éliminant certaines lois de manière à aligner la législation commerciale du Panama sur les Accords de l'OMC. Elle a fait observer que ces efforts s'étaient traduits par une restructuration considérable de l'économie qui était désormais mieux à même de s'adapter à la concurrence internationale et à la tendance à la mondialisation. Mme de Villarreal a insisté sur la place des services dans l'économie du Panama. Elle a formulé l'espoir que l'accèsion du Panama à l'OMC contribuerait à une nouvelle expansion du rôle traditionnel du Panama, en tant que maillon du commerce international.

Dérogations

Le Conseil général a décidé, à la suite d'une objection des Etats-Unis, de renvoyer à sa prochaine réunion l'examen de huit demandes de prorogation de dérogations qui lui ont été transmises par le Conseil du commerce des marchandises (voir page 3).

Les Etats-Unis ont déclaré qu'à la réunion tenue par le Conseil du commerce des marchandises le 19 septembre, l'examen d'une autre dérogation concernant l'accord Etats-Unis/Canada sur l'industrie automobile avait été bloqué par le Japon pour manque de renseignements complémentaires. Depuis, les Etats-Unis n'avaient reçu aucune demande de renseignements du Japon. Ils ont déclaré qu'il s'agissait là d'un délai injustifiable dans le traitement de l'accord Etats-Unis/Canada.

Cuba et le Zimbabwe ont déclaré que chaque demande de dérogation devrait être examinée quant au fond et que le renvoi d'une décision lors de la présente réunion ne devrait pas créer de précédent. Le Japon a appuyé Cuba et le Zimbabwe et a dit regretter de n'avoir pu soumettre des questions aux Etats-Unis. □



M. William Rossier, Président du Conseil général, souhaite que les préparatifs de la réunion de Singapour s'accélèrent. (Photo: T. Tang)



M. Atanas Paparizov, Ministre du commerce et de la coopération économique de la Bulgarie, signe le Protocole d'accèsion de son pays le 2 octobre. M. Arif Hussain, Directeur, Division des accèsions (au centre) et M. Hector Millan, Secrétaire du Groupe de travail, assistent à la cérémonie. (Photo: Tania Tang/OMC)



Mme Nitzia R. de Villarreal, Ministre du commerce, signe le Protocole d'accèsion du Panama à l'OMC le 2 octobre, en présence de représentants du Panama et de l'OMC. (Photo: Tania Tang/OMC)

Mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles, nouvelles négociations tarifaires proposées à Singapour

Dans le contexte des préparatifs de la Conférence ministérielle de Singapour, le Conseil du commerce des marchandises (CCM), réuni le 19 septembre, a repris ses débats sur la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) et l'Australie a donné de nouvelles précisions sur une proposition tendant à l'ouverture en l'an 2000 de négociations sur les droits applicables aux produits industriels.

Plusieurs pays en développement exportateurs de textiles ont réitéré leurs préoccupations au sujet de la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, qui avaient été exposées dans une communication présentée au CCM à sa réunion du 5 juillet et avaient aussi fait l'objet d'une réunion complète le 25 juillet; ils ont insisté pour que le CCM tienne compte de ces préoccupations dans ses recommandations pour la réunion de Singapour. Par ailleurs, des pays développés grands importateurs, Etats-Unis et Communautés européennes, ont présenté une liste de leurs propres préoccupations.

Le Pakistan, s'exprimant aussi au nom des pays de l'ANASE Membres de l'OMC et de Hong Kong, de l'Inde et de la Corée, a énuméré les dix grands sujets de préoccupation de ces pays, notamment les questions suivantes:

- » la première étape de l'intégration du secteur des textiles et des vêtements dans le GATT de 1994 n'a pas eu de résultats significatifs sur le plan commercial pour les exportateurs puisque, à l'exception d'un seul produit, l'Accord s'applique à des produits qui ne sont pas soumis à limitation au titre de l'Arrangement multifibres (AMF);
- » un grand importateur a appliqué de nombreuses mesures de sauvegarde alors que l'Accord dispose que ces mesures doivent être appliquées avec la plus grande modération possible;
- » il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement de l'Organe de supervision des textiles (OSP) qui supervise la mise en oeuvre



Les Etats-Unis et la CE préconisent une plus grande ouverture des marchés des pays en développement et une application plus rigoureuse des règles anticcontournement. (Photo: BIT)

de l'Accord d'accroître sa transparence et d'assurer son impartialité dans le processus de prise de décisions;

- » un grand importateur a apporté des modifications à ses règles d'origine relatives aux textiles et aux vêtements, ce qui a rendu la situation dans ce secteur très incertaine.

Un certain nombre d'autres pays en développement, notamment la Colombie qui s'est exprimée au nom des membres du Bureau international des textiles et des vêtements, ont dit partager ces préoccupations. Les Etats-Unis ont soutenu que leur programme d'intégration respectait pleinement l'Accord qui laisse au membre importateur le choix des produits à intégrer. Ils s'inquiètent de voir que les pays exportateurs de textiles ne se sont pas conformés à la disposition de l'Accord stipulant que



Les pays en développement souhaitent une mise en oeuvre plus efficace sur le plan commercial de l'Accord de l'OMC sur les textiles. (Photo: BIT)

toutes les mesures qui peuvent être nécessaires pour améliorer l'accès au marché dans ce secteur doivent être prises. Ils ont préconisé, en outre, que des mesures plus efficaces soient appliquées pour empêcher le contournement de l'Accord, notamment par le biais de la réexpédition.

Les Communautés européennes ont dit partager les préoccupations des Etats-Unis à propos de l'accès au marché et de la réexpédition. Elles se sont déclarées déçues de l'absence de réaction à l'invitation que la CE a adressée récemment aux pays exportateurs de textiles leur demandant de formuler des propositions au sujet de la deuxième phase de son programme d'intégration. La CE a insisté sur les difficultés politiques et économiques qui existent dans ce secteur et a ajouté qu'en définissant ses ambitions en matière de libéralisation, elle devrait tenir compte des débouchés offerts à ses exportateurs.

Droits applicables aux produits industriels

L'Australie a précisé sa proposition suggérant que des négociations sur les droits applicables aux produits industriels s'ouvrent en l'an 2000 en même temps que les nouvelles négociations sur l'agriculture et les services. Elle a fait observer que les Accords du Cycle d'Uruguay prévoient une reprise des négociations dans ces deux derniers domaines mais ne mentionnent pas les droits applicables aux produits industriels. L'Australie propose qu'à Singapour les Ministres chargent le CCM ou le Comité de l'accès aux marchés d'entreprendre à partir de 1997 les travaux préparatoires en vue de ces négociations.

Prorogation de dérogations

Le CCM a approuvé les demandes de prorogation suivantes se rapportant aux dérogations qui devaient expirer à la fin de 1996 et a accepté de transmettre le texte des projets de décisions pertinents au Conseil général: Cuba (paragraphe 6 de l'article XV du GATT de 1994); Etats-Unis (ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique); Etats-Unis (Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins); Canada (CARIBCAN; Communautés européennes -quatrième Convention ACP-CEE de Lomé); CE/France (arrangements commerciaux franco-marocains; Afrique du Sud -dates de référence fixées en vertu de l'article I:4); et Zimbabwe (dates de référence fixées en vertu de l'article I:4).

Le Japon s'est opposé à une demande présentée par les Etats-Unis de prorogation de la dérogation relative aux importations de produits de l'industrie automobile en provenance du Canada et a demandé des renseignements complémentaires. Le CCM est convenu de revenir à cette question à sa réunion suivante. □

Les Etats-Unis demandent l'établissement d'un groupe spécial sur les mesures prises par le Japon affectant les pellicules et papiers photographiques

Lors de la réunion de l'Organe de règlement des différends (ORD) du 3 octobre, les Etats-Unis ont demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner leur plainte contre les mesures prises par le Japon affectant les pellicules et papiers photographiques destinés aux consommateurs.

Les Etats-Unis ont accusé le Japon d'avoir pris diverses mesures qui se sont traduites par l'établissement d'un système de distribution limitant l'accès des importations. Ils ont déclaré en outre que le Japon avait imposé des restrictions rigoureuses à l'expansion des grandes surfaces de vente au détail qui étaient les points de vente les plus susceptibles de commercialiser des produits importés, ainsi que des restrictions manquant de transparence à l'utilisation de primes et de publicité, moyens que les firmes étrangères emploient couramment pour s'implanter sur un nouveau marché. Les Etats-Unis ont dit que ces mesures annulaient ou compromettaient les avantages résultant pour eux de l'OMC et affectaient les concessions tarifaires que le gouvernement japonais avait accordées dans le cadre de négociations tarifaires précédentes pour les pellicules et papiers photographiques.

Le Japon n'a pas accepté l'établissement d'un groupe spécial à la réunion en question et a allégué que les Etats-Unis n'avaient pas encore épuisé toutes les possibilités de recherche d'une solution par la voie de consultations et n'avaient pas clairement indiqué quelles étaient les mesures spécifiques appliquées par le Japon qui constituaient une violation d'obligations spécifiques au regard du GATT non plus que la manière dont cette violation avait été établie.

L'ORD a décidé de revenir à la question à sa réunion suivante le 16 octobre.

Le Canada demande l'établissement de deux groupes spéciaux

Le 27 septembre, l'ORD a examiné pour la première fois deux demandes du Canada en vue de l'établissement de groupes spéciaux. Il a également commencé à débattre de son rapport à la Conférence ministérielle de Singapour.

Brésil - Programme de financement des exportations pour les aéronefs

Conformément à l'article 4.4 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, le Canada a demandé l'établissement immédiat d'un groupe spécial chargé d'examiner sa plainte contre le Brésil au sujet du financement des exportations pour les aéronefs. En application de cette disposition, un membre peut demander l'établissement immédiat d'un groupe spécial si des consultations bilatérales n'ont pas permis de résoudre un problème relatif à une subvention prohibée.

Le Canada a allégué que les bonifications d'intérêts accordées aux acheteurs étrangers d'aéronefs Embraer du Brésil dans le cadre du Programa de Financiamento à Exportações (PROEX) constituaient une violation de l'article 3 de l'Accord sur les subventions qui prohibe les subventions subordonnées aux résultats à l'exportation.

Le Brésil a soutenu que le PROEX n'était pas incompatible avec l'article 3 de l'Accord sur les subventions. Il a déclaré que même si certains aspects du PROEX étaient jugés incompatibles avec cette disposition, ils seraient justifiés au regard de l'article 27 de l'Accord qui prévoit un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Le Brésil s'est opposé à la demande du Canada en arguant que la portée de la plainte du Canada dépassait le champ d'application de l'Accord sur les subventions. Il a dit qu'il ne

Règlement "à l'amiable" de plusieurs différends

Il est maintenant plus fréquent que des différends soient réglés par les parties elles-mêmes, même si l'affaire en est déjà à une phase avancée du processus de règlement des différends de l'OMC. Plusieurs cas de ce genre ont été notifiés aux réunions de l'ORD tenues en juillet. Les groupes spéciaux examinant les plaintes du Canada, du Chili et du Pérou contre la désignation commerciale des pectinidés employée par les Communautés européennes ont été dissous après que ces pays eurent indiqué qu'ils étaient parvenus à des solutions convenues d'un commun accord. L'Inde a retiré sa plainte contre le régime d'importation applicable aux automobiles établi par la Pologne après qu'une solution fut intervenue dans le cadre de consultations bilatérales.

La CE a retiré sa demande en vue de l'établissement d'un groupe spécial après que les Etats-Unis eurent annoncé que la mesure contestée -majoration des droits appliqués en 1987 sur certains produits en provenance de la CE - avait été levée le 15 juillet 1996.

Tous ces faits récents sont conformes au but du mécanisme de règlement des différends de l'OMC qui est "d'arriver à une solution positive des différends". Pendant toute la durée du processus de règlement des différends, depuis la phase des consultations jusqu'à celle du groupe spécial, les Membres sont encouragés à rechercher une solution convenue d'un commun accord, compatible avec les dispositions de l'OMC. □

pouvait pas accepter l'établissement immédiat d'un groupe spécial à moins que le Canada ne retire les références aux articles XVI (Subventions) et XXIII (Protection des concessions et des avantages) du GATT de 1994. Le Brésil a ajouté que si un groupe spécial devait être établi, il devrait avoir un mandat spécial tenant compte de l'article 27 de l'Accord sur les subventions.

Le Canada a accepté de réduire la portée de sa plainte de façon qu'un groupe spécial puisse être établi conformément aux procédures prévues par l'Accord sur les subventions. Il soumettra une autre demande écrite en vue de l'établissement d'un groupe spécial, aux fins d'examen par l'ORD à sa prochaine réunion ordinaire le 16 octobre.

Mesures des Communautés européennes affectant l'importation d'animaux vivants et de viandes

Le Canada a demandé l'établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner sa plainte contre les mesures communautaires interdisant l'importation d'animaux vivants et de viandes provenant d'animaux traités avec des hormones. Le Canada a allégué dans sa plainte que les mesures communautaires étaient incompatibles avec les dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, de l'Accord sur l'agriculture et du GATT de 1994. Il a exprimé l'espoir que la CE accepterait à la réunion l'établissement d'un groupe spécial, compte tenu du fait qu'un groupe spécial (établi sur la demande des Etats-Unis) examinait déjà une plainte analogue contre les mesures communautaires.

La CE a déclaré qu'elle avait besoin d'un délai supplémentaire pour étudier la demande du Canada. □

ORGANE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Vue d'ensemble des différends commerciaux soumis à l'OMC (4 octobre 1996)

Plaignants	Objet du différend
Adoption du rapport de l'Organe d'appel	
Venezuela, Brésil	Etats-Unis - Normes concernant l'essence nouvelle et ancienne formules
Rapports de l'Organe d'appel	
CE, Canada, Etats-Unis	Japon - Taxes sur les boissons alcooliques
Groupes spéciaux en activité	
Philippines	Brésil - Mesures visant la noix de coco desséchée
Costa Rica	Etats-Unis - Restrictions à l'importation de vêtements de dessous, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles
Inde	Etats-Unis - Mesures affectant les importations de chemises, chemisiers et blouses de laine tissés
Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique	CE - Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution de bananes
Etats-Unis	CE - Mesures concernant les viandes et les produits carnés (hormones)
Etats-Unis	Canada - Certaines mesures concernant les périodiques
Demande d'établissement d'un groupe spécial	
Etats-Unis	Pakistan - Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture
Canada	Brésil - Programme de financement des exportations pour les aéronefs
Canada	CE - Mesures visant les animaux vivants et les viandes (hormones)
CE	Etats-Unis - Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba
Consultations	
Etats-Unis	Corée - Mesures concernant l'inspection des produits agricoles
Canada	Australie - Mesures visant les importations de saumons
Etats-Unis	Australie - Mesures affectant l'importation de salmonidés
Etats-Unis	Japon - Mesures concernant les enregistrements sonores
Hong Kong	Turquie - Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements
Sri Lanka	Brésil - Droits compensateurs sur les importations de noix de coco desséchée et de poudre de lait de coco en provenance de Sri Lanka
Inde	Turquie - Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements
Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Thaïlande	Hongrie - Subventions à l'exportation des produits agricoles
Etats-Unis	Portugal - Protection conférée par un brevet prévue par la Loi sur la propriété industrielle
CE	Corée - Lois, réglementations et pratiques dans le secteur des marchés de télécommunications
Etats-Unis	Corée - Mesures concernant l'inspection des produits agricoles
CE	Japon - Mesures concernant les enregistrements sonores
Etats-Unis	Turquie - Taxation des recettes provenant des films étrangers

L'Organe d'appel confirme les constatations d'un groupe spécial

Dans un rapport publié le 4 octobre, l'Organe d'appel a confirmé les conclusions du Groupe spécial dont l'établissement avait été demandé par le Canada, la CE et les Etats-Unis au motif que le Japon percevait sur le "shochu" national une taxe sensiblement inférieure à celle qu'il imposait sur le whisky, le cognac et les alcools blancs. Le Groupe spécial qui a examiné les trois plaintes avait constaté que les taxes imposées par le Japon sur les boissons alcooliques étaient incompatibles avec la disposition du GATT de 1994 concernant le traitement non discriminatoire des importations du point de vue des taxes intérieures (article III:3). L'Organe d'appel a néanmoins observé que le Groupe spécial avait commis certaines erreurs de droit.

Le texte complet du rapport est disponible sur Internet, sur le serveur (web) de l'OMC (<http://www.wto.org>). □

Plaignants	Objet du différend
Etats-Unis	Japon - Mesures affectant les services de distribution
Thaïlande	Turquie - Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements
Mexique	Enquête antidumping concernant les importations de tomates fraîches ou réfrigérées en provenance du Mexique
Etats-Unis	Inde - Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture
Japon	Brésil - Certaines mesures concernant les investissements dans le secteur automobile
Etats-Unis	Brésil - Certaines mesures affectant le commerce et les investissements dans le secteur automobile
CE	Mexique - Evaluation en douane des importations
CE	Indonésie - Certaines mesures affectant l'industrie automobile
Japon	Indonésie - Certaines mesures affectant l'industrie automobile
CE	Argentine - Mesures affectant les importations de chaussures, textiles, vêtements et autres articles
Cas réglés ou groupes spéciaux inactifs	
Singapour	Malaisie - Prohibition des importations de polyéthylène et de polypropylène
Etats-Unis	Corée - Mesures concernant la durée de conservation des produits
Japon	Etats-Unis - Imposition de droits d'importations sur les automobiles en provenance du Japon
CE	Japon - Mesures affectant l'achat de matériel de télécommunication
Canada	CE - Droits sur les importations de céréales
Etats-Unis	CE - Droits sur les importations de céréales
Thaïlande	CE - Droits sur les importations de riz
Uruguay	CE - Mise en oeuvre des engagements concernant le riz pris pendant le Cycle d'Uruguay
Mexique	Venezuela - Enquête antidumping concernant les importations de certains matériels tubulaires destinés à des pays pétroliers
Canada	Corée - Mesures concernant l'eau en bouteille
Inde	Etats-Unis - Mesures affectant les importations de manteaux de laine pour femmes et enfants
Canada	CE - Désignation commerciale des pectinidés
CE	Etats-Unis - Majoration de droits sur des produits en provenance des CE
Inde	Pologne - Régime applicable aux automobiles

Mise en oeuvre: où en est-on?

À sa réunion du 12 septembre, le Comité du commerce et du développement (CCD) a repris la préparation de sa contribution à la Conférence ministérielle de Singapour en procédant à un débat approfondi sur la mise en oeuvre des dispositions du Cycle d'Uruguay en faveur des pays en développement, la participation des pays en développement au système commercial multilatéral et les lignes directrices pour la coopération technique de l'OMC.

Le CCD a examiné une note du Secrétariat qui fait le point de la mise en oeuvre des dispositions orientées vers l'action en faveur des pays en développement figurant dans divers Accords du Cycle d'Uruguay. Il ressort de cette note que les pays en développement ont été nombreux à utiliser ces dispositions spéciales. Pour l'agriculture, par exemple, la grande majorité des pays en développement se sont prévalus dans leur liste des dispositions spéciales exemptant des engagements de réduction certaines mesures de soutien interne et certaines subventions à l'exportation en même temps que les listes des pays développés indiquent des réductions plus importantes pour les droits visant les produits qui présentent un intérêt pour les pays en développement (par exemple une réduction de 43 pour cent des droits applicables aux produits agricoles tropicaux) et indiquent aussi que ces réductions sont mises en oeuvre plus rapidement. En ce qui concerne l'Accord sur les textiles et les vêtements, les petits exportateurs ont bénéficié pour leur contingent d'un coefficient de croissance plus favorable. La suite donnée à la Décision sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires a occupé une place importante dans les travaux du Comité de l'agriculture. De nombreux pays en développement avaient demandé un délai dans l'application des dispositions de plusieurs accords.

Les Communautés européennes ont estimé que la note donnait un aperçu positif de la mise en oeuvre et montrait que le Cycle d'Uruguay tenait compte des besoins spécifiques des pays en développement. Par ailleurs, l'Inde a dit que la note ne donnait pas une idée juste de ce qui se passait sur le terrain car, a-t-elle dit, les pays en développement ne bénéficient pas d'un traitement spécial dans des secteurs importants comme les



Coordination interinstitutions: M. J. Denis Bélisle, Directeur exécutif du CCI, M. Nacer Benjelloun-Touimi, Président du CCD, M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC et M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED discutent de la coopération technique avec les pays en développement. (Photo: Tania Tang/OMC)

textiles.

Le CCD a examiné une autre note du Secrétariat sur la participation des pays en développement au système commercial multilatéral (voir Encadré) qui analyse notamment les raisons pour lesquelles certains pays en développement ont de meilleurs résultats commerciaux que d'autres. La Nouvelle-Zélande a dit que la note montrait que l'expansion en matière de croissance économique et de volume du commerce était liée aux politiques internes et que l'accès aux marchés était un élément d'importance. Le Canada a dit que la note montrait que de nombreux pays en développement n'avaient toujours pas la capacité nécessaire pour profiter des possibilités de marchés offertes par le Cycle d'Uruguay. L'Inde a observé que les pays en développement qui obtenaient de bons résultats avaient commencé par appliquer des mesures de protection tarifaire pour faire décoller leur industrie. □

Les secrets de la réussite

Quelles sont les raisons pour lesquelles certains pays en développement obtiennent de bien meilleurs résultats commerciaux que d'autres? Une note du Secrétariat présentée au CCD fait observer qu'au cours des deux dernières décennies, l'écart des résultats commerciaux des pays en développement s'est creusé. Tandis que la part des pays en développement d'Asie dans le commerce mondial augmentait dans des proportions spectaculaires, la part de l'Amérique latine stagnait et celle de l'Afrique et du Moyen-Orient diminuait.

Selon ce rapport, les résultats économiques de l'Asie témoignent d'une forte corrélation entre les résultats à l'exportation et la part des produits manufacturés dans les exportations totales de marchandises. Ils témoignent également d'un lien positif entre, d'un côté, les exportations et, de l'autre, la part des investissements et des produits manufacturés dans le PIB. Les pays en développement d'Asie ont plus que doublé leur part dans le commerce mondial des produits manufacturés et ont aussi attiré des flux d'investissement bien plus considérables que les autres pays en développement.

Par ailleurs, on peut observer dans les pays les moins avancés certaines caractéristiques telles qu'une faible ratio commerce extérieur/PIB, l'insuffisance des investissements et la faible part des produits manufacturés dans le PIB et dans les exportations totales. Alors que la part des pays en développement dans le total mondial des flux d'investissement étranger direct a plus que doublé, passant de 15 pour cent en 1986-1990 à plus de 35 pour cent en 1994, la part des pays les moins avancés a stagné au niveau infime de 0,4 pour cent.

Le rapport fait observer que les pays dont les exportations ont eu un fort taux d'expansion prennent moins de mesures de protection à l'encontre des importations que les pays dont les exportations stagnent ou diminuent.

La plupart des pays qui n'ont qu'une part minime dans l'intégration mondiale sont étroitement tributaires de l'exportation de produits primaires et ont un secteur manufacturier relativement faible et inefficace. D'autres entraves à la croissance des pays les moins avancés sont la persistance des problèmes de la dette, l'insuffisance des infrastructures et l'absence d'un cadre réglementaire et juridique transparent. Ces facteurs expliquent en grande partie pourquoi ces pays ne parviennent pas à attirer des flux de capitaux suffisants. □

Renato Ruggiero

Notre message de Singapour

Le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, a donné au Comité du développement Banque mondiale/FMI réuni à Washington, D.C. un aperçu des questions essentielles auxquelles les Membres de l'OMC doivent s'attaquer dans les travaux préparatoires de la Conférence ministérielle de Singapour. Voici quelques extraits de son intervention:

Je commencerai en plaçant la Conférence ministérielle de l'OMC dans une juste perspective; ce n'est pas la fin d'une négociation ni le début d'une nouvelle série de négociations mais un point très important qui se situe dans un processus continu, à savoir l'évolution du système commercial multilatéral. Presque toutes les questions traitées au cours des travaux préparatoires de la réunion de Singapour sont liées au calendrier très ambitieux qui avait été convenu à la fin du Cycle d'Uruguay.

Point de départ: un succès

Je dirai tout d'abord que les deux premières années de la nouvelle organisation ont été extrêmement encourageantes. Je mentionnerai quelques points essentiels:

- » La réussite qui dépasse toutes les autres, c'est le renforcement du mécanisme de **règlement des différends**, mécanisme qui est au cœur du système de l'OMC. Non seulement il s'est révélé crédible et efficace dans le traitement des différends mais encore il a contribué à en régler un nombre appréciable au stade des consultations. En outre, les pays en développement sont devenus d'importants usagers de ce système, dont on peut dire qu'il leur inspire une confiance qui n'était pas tellement évidente à l'égard de l'ancien système.
- » Deuxièmement, l'accroissement continu du nombre de **Membres de l'OMC** met en évidence la vitalité de l'Organisation et du système commercial multilatéral qu'elle représente. Nous en sommes maintenant à 123 Membres et on compte 30 candidats à l'accession dont certains sont des partenaires commerciaux de poids. Il nous faut absolument faire aboutir chacune de ces négociations d'accession, mais dans des conditions qui renforcent l'ensemble du système.
- » Troisièmement, il faut absolument que nous donnions un nouvel élan pour qu'aboutissent les négociations critiques relatives à la libéralisation multilatérale des **services financiers et des télécommunications**. A cet égard, il est encourageant de noter la détermination des pays de la Quadrilatérale. Il est d'un intérêt capital pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, de voir ces négociations donner les meilleurs résultats possibles. Les services financiers et les télécommunications de base sont les artères et le système nerveux de l'économie mondiale et leur importance est capitale pour les perspectives de développement.
- » L'un des principaux sujets de préoccupation des pays en développement est le secteur des **textiles**. Ces pays ne veulent pas récrire l'Accord du Cycle d'Uruguay mais ils souhaitent que cet accord soit pleinement mis en oeuvre tant dans l'esprit que dans la lettre, en d'autres termes que cette mise en oeuvre donne des résultats significatifs sur le plan commercial. Cette préoccupation doit être prise très au sérieux.
- » Enfin, mais ce n'est pas là le moins important, je voudrais exprimer ma satisfaction des progrès en cours dans la voie de l'élimination des droits sur les produits des **technologies de l'information**. S'il est possible, comme on a toutes les raisons de l'espérer, de parvenir à Singapour à un accord multilatéral dans ce secteur, nous aurons réussi à rendre opérationnel l'un des instruments-clés de la croissance future tant dans les pays



Un accord intervenant à Singapour sur l'élimination des droits sur les produits de l'informatique rendrait opérationnel l'un des instruments-clés de la croissance future. (Photo: BIT)

industriels que dans les pays en développement.

Voilà donc quelques-unes des questions qui forment le cadre de l'établissement du programme de travail de l'OMC. Il nous faut déterminer le chemin qu'il nous reste à parcourir jusqu'à la mise en oeuvre, à la fin du siècle, des engagements majeurs qui ont été pris d'ouvrir de nouvelles négociations dans les domaines comme les services et l'agriculture. Il nous faut aussi définir l'angle sous lequel aborder les engagements qui existent déjà en matière d'investissement, de politique de la concurrence et de marchés publics. Dans l'immédiat, notre tâche consiste à rapprocher les points de vue des Membres.

Dans plusieurs domaines, un terrain d'entente semble se dégager des travaux préparatoires intensifs entrepris à Genève. Je pense par exemple que personne ne conteste l'importance des **investissements**, en particulier pour les pays en développement. Les flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement, bien qu'ils soient inégalement répartis, sont passés d'une moyenne de quelque 22 milliards de dollars EU pendant la seconde moitié des années 80 à quelque 100 milliards de dollars EU en 1995. L'importance de ces investissements dépasse leur simple volume puisqu'ils apportent au pays hôte des éléments productifs dans les domaines de la technologie, de la commercialisation, de l'organisation et de la gestion.

Le traitement des investissements dans le système multilatéral reste une question délicate à Genève mais il semble y avoir une large concordance de vues sur la nécessité de poursuivre les travaux, sinon sur l'endroit où ils devraient avoir lieu.

Une question épineuse

La question la plus épineuse est celle des **normes d'emploi**; sur ce point, les propositions avancées par quelques Membres pour que l'OMC s'occupe de la question ont fait apparaître des divergences de vues marquées. Toutefois, même là, on peut trouver un terrain d'entente et dégager certains principes communs:

- » le respect d'un minimum de normes de travail a été accepté par tous les Membres dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;



Nous avons besoin d'un message d'unité et de détermination de la part des pays industriels et des pays en développement pour aider les pays les moins avancés. (Photo: BIT)

- » toutes les délégations ont reconnu le rôle primordial de l'OIT s'agissant des problèmes internationaux du travail;
- » l'avantage compétitif des pays à bas salaire n'a pas été mis en question;

aucune opposition ne s'est manifestée lorsque les principaux auteurs de ces propositions ont déclaré qu'il n'était pas envisagé de prendre des sanctions commerciales.

Je ne prétends pas qu'il sera facile, même compte tenu de ces éléments, de parvenir à un consensus sur cette question mais il est d'une importance vitale que celle-ci ne devienne pas à Singapour un prétexte à division ou à désorganisation.

Pour moi, ce qui est essentiel pour parvenir à un accord sur le programme de travail de l'OMC c'est de comprendre que toute la logique politique du commerce a changé. Je veux dire par là que pays industrialisés et pays en développement sont maintenant du même côté de la table de négociation, en particulier pour les secteurs les plus récents du monde commercial. Dans des domaines comme les services financiers, les télécommunications ou l'investissement, il n'est pas question de concessions faites par un côté à un autre mais d'un intérêt commun pour l'adoption d'engagements et de règles au profit de tous.

Avantages de la mondialisation

Ce changement reflète la réalité inéluctable de l'intégration économique mondiale. Il est incontestable que la mondialisation présente aux pays des problèmes d'ajustement bien que ceux-ci soient plus que contrebalancés par les possibilités extraordinaires qu'elle offre. Dans beaucoup de pays, il n'est pas rare de voir, face à ces problèmes, une réaction défensive qui amplifie la menace censée provenir des importations des pays en développement ou des investissements des pays industrialisés. Comment pouvons-nous réagir? En insistant sur les avantages de la mondialisation et de l'interdépendance qu'elle entraîne. Il ressort du dernier rapport de la CNUCED, par exemple, que les perspectives sont plutôt meilleures pour les pays en développement que pour les pays industrialisés et qu'en fait les pays en développement représentent désormais un facteur important de l'expansion mondiale dont dépendent de plus

L'interdépendance du monde signifie que nous sommes tous à bord du même navire et que personne ne peut contempler tranquillement le naufrage de l'autre extrémité du navire...

en plus étroitement les perspectives du monde industrialisé. A leur tour, les pays en développement sont tributaires du maintien et de l'amélioration de l'ouverture des marchés des pays industrialisés.

Voilà pourquoi il est tellement important qu'à la réunion de Singapour, les Ministres envoient un signal politique fort, qui souligne les possibilités offertes par la nouvelle économie mondiale, sur lesquelles on insiste généralement moins que sur les problèmes qui se posent. Ce signal devrait reconnaître que le système multilatéral a un formidable pouvoir d'entraînement pour l'expansion du commerce, de l'investissement et de l'emploi. Ce signal devrait faire comprendre le rapport vital qui existe entre le système multilatéral et la libéralisation du commerce régional, en vue de renforcer le principe NPF et de garantir que les systèmes régionaux et le système multilatéral convergent vers ce principe.

Des mesures audacieuses pour les pays les moins avancés

Ce signal devrait aussi être un message d'unité entre pays industriels et pays en développement, un message de détermination, afin d'aider les pays les moins avancés, par des mesures audacieuses et spécifiques, à sortir de la marginalité.

Il s'agit là d'une nécessité pressante. L'interdépendance du monde signifie que nous sommes tous à bord du même navire et que personne ne peut contempler tranquillement le naufrage de l'autre extrémité du navire.

Avec sagesse, les dirigeants du G7 réunis à Lyon ont considéré que la situation critique des **pays les moins avancés** était prioritaire et, vous le savez sans doute, je leur ai présenté une proposition dont voici les grands traits:

- » mise en oeuvre complète et rapide de la Déclaration de Marrakech sur les pays les moins avancés;
- » amélioration de l'accès de ces pays aux marchés par le biais de l'élimination progressive de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations des pays les moins avancés;
- » aide à ces pays en vue d'améliorer les conditions d'investissement en aplanissant le terrain en négociant, le moment venu, des règles multilatérales dans le cadre de l'OMC;

aide au développement des capacités humaines et institutionnelles grâce à une amélioration de l'efficacité et de la coordination de la coopération technique. L'OMC a commencé à agir dans ce sens avec la CNUCED et le Centre du commerce international et nous nous efforçons au maximum d'améliorer notre coopération avec la Banque et le Fonds. Il existe des perspectives particulièrement intéressantes pour l'élargissement de la portée et de l'impact de nos efforts grâce à l'application des nouvelles technologies de l'information, domaine dans lequel la Banque possède déjà de grandes compétences.

Je fais actuellement tout mon possible pour inciter à un examen positif de ces points tant dans le cadre qu'en dehors de l'OMC. Je pense que l'adhésion à une action entreprise suivant ces grandes lignes est un objectif très important de la réunion de Singapour.

Vous voyez donc qu'à Singapour nous nous pencherons sur quelques-unes des questions-clés du développement de l'économie mondiale. Il est essentiel que nous renforçons les efforts en vue de trouver les réponses en coopération avec nos partenaires de la Banque et du Fonds. □

□ NORVEGE

Force et ouverture

Les extraits suivants sont tirés des remarques récapitulatives formulées par la Présidente de l'Organe d'examen des politiques commerciales à l'issue du deuxième examen des politiques et pratiques commerciales de la Norvège à la réunion des 11 et 12 juin:

Les membres ont formulé des observations sur le niveau généralement bas des droits de douane appliqués aux produits industriels, qui avaient été encore abaissés à la suite du Cycle d'Uruguay, ainsi que sur les réductions autonomes des droits faibles, "à caractère de nuisance", et sur des réductions plus importantes. Néanmoins, des droits progressifs étaient appliqués dans certains secteurs. Les membres se sont demandés si une telle progressivité des droits était nécessaire dans les secteurs des produits forestiers, des pâtes à papier et des papiers, qui sont des produits d'exportation importants.

Il a été noté que des contingents continuaient d'être appliqués aux textiles et aux vêtements par le biais d'un régime de licences d'importation auquel étaient également soumis des produits en provenance de pays non Membres de l'OMC. Il a été demandé si des taux de TVA élevés étaient nécessaires, compte tenu de l'excédent budgétaire.

Plusieurs membres ont formulé des observations à propos des divers programmes de subventions appliqués par la Norvège, notamment pour le développement régional, la recherche-développement, l'amélioration de l'environnement, la promotion des exportations, et le soutien de l'agriculture et de la construction navale; il a été estimé que ces programmes pouvaient avoir des effets perturbateurs sur les échanges. Les membres ont demandé à la Norvège si elle avait des projets dans ce domaine. Des questions ont été posées sur les opérations de commerce d'Etat, concernant notamment les alcools, les céréales et les aliments pour animaux, ainsi que, plus généralement, sur les programmes de privatisation des entreprises d'Etat.

En réponse, le représentant de la Norvège a dit que le soutien de l'Etat à une politique environnementale énergique pouvait être positif à condition qu'il n'y ait pas d'effet de distorsion du commerce ni d'effet discriminatoire. La Norvège est consciente qu'il faut trouver le juste équilibre dans ce domaine. De plus amples détails ont été fournis sur le programme d'éco-étiquetage volontaire, qui avait fait l'objet de discussions informelles dans le cadre de l'OMC; les autorités norvégiennes envisagent de notifier ce programme au titre du Code de pratique de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. Le représentant a souligné que les mesures de soutien destinées au secteur forestier visaient à empêcher le déboisement et à assurer la régénération des forêts.

Le représentant a noté que, dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les droits de douane les plus élevés avaient été davantage réduits; la mise en oeuvre complète des résultats entraînerait une nouvelle diminution de la progressivité des droits. La tarification dans le secteur agricole a accru les recettes publiques, mais il a souligné que la contribution des droits de douane au budget était minime. La suppression d'autres "droits à caractère de nuisance" est examinée dans le cadre du budget pour 1997.

Le représentant a confirmé que la Norvège n'avait pas pris de mesures antidumping ou compensatoires ni de mesures de sauvegarde depuis dix ans; il en est de même pour l'EEE depuis son établissement. La nouvelle Loi sur le commerce a pour objectif d'adapter la législation à la pratique actuelle. Les taux de la TVA aideraient à maintenir les excédents budgétaires en dépit de la future baisse des recettes pétrolières qui était prévue.



En Norvège, la richesse des ressources hydroélectriques constitue un avantage comparatif d'importance. (Photo: Conseil du commerce norvégien)

Le représentant a dit que les règlements techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires étaient compatibles avec les obligations de son pays dans le cadre de l'OMC. Il a donné de plus amples détails sur l'aide apportée aux pays en développement et sur l'étiquetage des produits alimentaires ou ingrédients génétiquement modifiés. En général, les règles de l'EEE prévalent sur les normes internationales non contraignantes.

Agriculture et pêche

Tout en se réjouissant de l'ouverture du secteur agricole à la suite du Cycle d'Uruguay et de l'intention de rapprocher davantage les prix de ceux des pays voisins, des membres ont noté que ces prix étaient toujours élevés et ont demandé quelles autres mesures le gouvernement norvégien entendait prendre pour réduire les niveaux élevés de protection et d'aide.

En réponse, le représentant de la Norvège a dit que les ajustements administratifs apportés aux droits de douane restaient dans les limites des obligations internationales et étaient effectués conformément à des lignes directrices visant à assurer la transparence. Le Conseil des importations donne des avis au gouvernement sur le régime d'importation. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux appliqués.

Des questions ont été posées concernant la pêche, et notamment l'accès au marché du poisson et aux zones de pêche de la Norvège. Une question a porté sur la compatibilité des prix minimaux utilisés pour déterminer la valeur en douane des poissons importés avec l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. En réponse, le représentant de la Norvège a dit que les prix minimaux pour le poisson et les produits à base de poissons prévus par le Décret royal constituaient une mesure de sauvegarde contre une désorganisation du marché due à un accroissement des importations et n'étaient pas utilisés à des fins d'évaluation en douane. Ils étaient fixés dans le cadre de négociations entre les pêcheurs et les organisations de vente.

Conclusions

Globalement, les membres ont été favorablement impressionnés par la vigueur et l'ouverture de l'économie norvégienne. Les réserves exprimées concernent, pour la plupart, le régime agricole ainsi que la forte concentration des échanges sur les pays avec lesquels la Norvège a des arrangements commerciaux préférentiels. Les Membres ont encouragé la Norvège à ouvrir davantage son secteur agricole et à accroître la diversification géographique de ses échanges; ils ont pris note de l'engagement du gouvernement norvégien à poursuivre la libéralisation et ont exprimé l'espoir que les tendances positives actuelles se maintiendraient. □

□ ZAMBIE

Progrès notables vers un commerce plus ouvert

L'OEPC a effectué le premier examen des politiques commerciales de la Zambie les 9 et 10 septembre. Voici des extraits des remarques récapitulatives formulées par la Présidente à l'issue de cet examen:

Les membres se sont félicités des réformes économiques importantes engagées par la Zambie depuis 1991. Ils ont fait remarquer que les résultats avaient été lents à se manifester, en partie à cause de sécheresses répétées, mais que l'expansion récente du secteur des exportations non traditionnelles était un signe encourageant. Les niveaux de l'épargne et de l'investissement sont toujours assez bas et les membres se sont interrogés sur les effets des mesures prises pour accroître l'épargne et attirer l'investissement étranger direct après la récente suppression de mesures d'encouragement spécifiques.

Le représentant de la Zambie a répondu que l'ajustement structurel avait eu, à court terme, des conséquences néfastes sur les conditions de vie de la population. Cela n'a pas provoqué d'instabilité politique, car les Zambiens sont convaincus que le programme d'ajustement était le seul moyen de revitaliser l'économie. Dans ce contexte, la Zambie s'est lancée dans un vaste programme de privatisation, en vertu duquel 138 entreprises avaient déjà été vendues. Elle s'est engagée à privatiser la Société zambienne des mines de cuivre réunies (ZCCM), et la Société zambienne des télécommunications (ZAMTEL); la première a déjà été mise en vente et la date limite pour les offres d'achat a été fixée à fin février 1997. Un certain nombre de mesures ont été prises pour attirer l'investissement étranger direct, dont la suppression des droits de douane sur les importations de machines et appareils dans certains secteurs, une amélioration de l'infrastructure et l'autorisation donnée aux investisseurs étrangers de rapatrier la totalité de leurs bénéfices.

Le représentant a souligné que les exportations zambiennes se heurtaient effectivement à un certain nombre de contraintes mais que le pays avait un avantage comparatif dans des domaines tels que les produits horticoles, les pierres gemmes, l'agriculture, les textiles, l'industrie mécanique, le bois et les ouvrages en bois, le cuir et le tourisme.

Questions spécifiques

Exprimant leur entière satisfaction face aux progrès considérables enregistrés dans la libéralisation du régime commercial zambien, les membres ont demandé des précisions sur le processus de consultation avec le secteur privé en matière de politique commerciale. Notant que la structure tarifaire avait été beaucoup simplifiée, les participants se sont dits préoccupés, à la fois par le niveau peu élevé des consolidations opérées par la Zambie dans le cadre de l'OMC pour les produits non agricoles et par la disparité qui existait entre les taux consolidés et les taux appliqués. Les participants ont constaté que les recettes publiques dépendaient largement des impositions à la frontière et ont demandé si cela ne risquait pas de freiner la libéralisation future des droits.

Des questions spécifiques ont également été posées concernant la compatibilité de la taxe sur les déclarations d'importation avec les règles de l'OMC et le calendrier prévu pour son abolition, ainsi que l'incorporation des disciplines de l'OMC dans la législation commerciale intérieure, notamment pour la valeur en douane, l'inspection avant expédition, les mesures



Surfing dans un parc national de Zambie: le tourisme est en pleine expansion. (Photo: Conseil national du tourisme)

antidumping et les mesures compensatoires.

Dans sa réponse, le représentant de la Zambie a indiqué que seulement 25 pour cent des recettes publiques provenaient des impositions à la frontière; la dépendance était donc moins grande qu'il n'avait été suggéré. Des agents de l'Etat rencontrent des représentants du secteur privé tous les trimestres pour discuter d'un certain nombre de questions sur les politiques à suivre, notamment en matière de commerce; le secteur privé participe également aux négociations commerciales et à la préparation de la Conférence de Singapour. Concernant la disparité entre les taux consolidés et les taux appliqués, le représentant de la Zambie a assuré aux membres que son pays n'avait pas l'intention d'augmenter les droits de douane, mais qu'il était plutôt déterminé à poursuivre la libéralisation. Il a indiqué que la taxe sur les déclarations d'importation serait supprimée cette année; le manque à gagner qui en résultera sera compensé par diverses mesures, dont un élargissement de la base d'imposition et une meilleure gestion de la part de l'Administration fiscale zambienne. Par ailleurs, la Zambie s'est pleinement engagée à appliquer l'Accord de l'OMC sur la valeur en douane, mais avait besoin à cet effet d'une assistance technique; la question fait l'objet de consultations interministérielles.

Conclusions

En résumé, le climat général de la discussion a été encourageant et favorable à l'orientation fondamentale de la politique économique et commerciale zambienne. Toutefois, bien des questions posées ont montré les membres soucieux que la Zambie poursuive et renforce le processus de réforme économique engagé en respectant pleinement les obligations qui lui incombent dans le cadre de l'OMC.

Les membres se sont félicités des mesures importantes prises par les autorités zambiennes pour ouvrir et libéraliser davantage le régime économique et commercial; ils ont également salué les efforts actuellement déployés par la Zambie pour surmonter les contraintes en matière d'approvisionnement, notamment sur le plan de l'infrastructure. Ils ont reconnu les difficultés que pose une telle adaptation, étant donné en particulier qu'il faut du temps avant que les mesures prises ne se traduisent par des avantages concrets pour l'économie zambienne. Les membres ont reconnu que, pour que les politiques appliquées dans le pays donnent les résultats escomptés, il importait qu'elles bénéficient d'un soutien à l'échelon régional et dans le cadre du système commercial multilatéral. □

□ COLOMBIE

Adhésion à la libéralisation du commerce et à un régionalisme plus ouvert

On trouvera ci-après des extraits des remarques finales formulées par la Présidente de l'OEPC après le premier examen des politiques et des pratiques commerciales de la Colombie qui a eu lieu les 25 et 26 septembre:

Les membres ont félicité la Colombie pour l'évolution macro-économique positive observée depuis l'examen précédent, en 1990, ainsi que pour les réformes opérées dans les domaines de la législation, de la politique et des institutions, notamment la libéralisation des régimes de commerce extérieur, des changes et de l'investissement. Ces réformes se sont traduites par une croissance économique soutenue, une diminution du taux d'inflation, des entrées importantes de capitaux et une amélioration des finances publiques. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la tendance apparue récemment à un ralentissement de l'activité économique et à une légère augmentation du taux d'inflation.

Le représentant de la Colombie a répondu en indiquant tout d'abord que la révision de la politique commerciale, entamée dans les années 90, s'inscrivait dans le cadre de modifications beaucoup plus vastes de la Constitution et du rôle de l'Etat, qui n'étaient pas encore achevées. Il a brièvement décrit les changements apportés à l'administration de la politique commerciale et à la gestion macro-économique ainsi que les dernières tendances des indicateurs économiques. Il a précisé quelles étaient les attentes du gouvernement colombien pour la période à venir: poursuite de la réduction de l'inflation et du déficit budgétaire, progression continue des exportations non traditionnelles et des exportations pétrolières et ralentissement parallèle de la croissance des importations. Le programme de privatisation se poursuit et concerne actuellement l'approvisionnement en électricité et CARBOCOL.

Les membres ont pris note de l'importance que la Colombie accorde à une participation accrue aux accords commerciaux régionaux, notamment ceux qui ont été conclus avec le Groupe andin, le Groupe des Trois et le Chili, ainsi qu'à son implication active dans les projets de création d'une zone de libre-échange des Amériques. Il a également été pris acte du désir de la Colombie de renforcer ses liens économiques avec les pays de la région Asie-Pacifique dans le cadre du Conseil de coopération économique du Pacifique et du Forum de coopération économique Asie-Pacifique. Les membres ont demandé ce que la Colombie pensait des perspectives d'un régionalisme ouvert, orienté vers l'extérieur et créateur d'échanges commerciaux ainsi que du développement futur des relations avec le MERCOSUR sur le plan du commerce et de l'investissement. Des participants ont rappelé que la Colombie n'avait pas encore pleinement rempli ses obligations vis-à-vis de l'OMC en matière de notification des accords régionaux.

Les membres se sont félicités de l'élargissement des engagements multilatéraux de la Colombie, en particulier pour ce qui est de la consolidation des droits, et ont fait état de l'effritement du traitement préférentiel suite au Cycle d'Uruguay.

Le représentant de la Colombie a indiqué que l'intégration économique était un pilier du modèle colombien de développement économique orienté vers l'extérieur et était jugée comme fortement complémentaire de la libéralisation unilatérale. La Colombie considère que l'institution de relations plus étroites avec d'autres pays d'Amérique latine - notamment le récent accord-cadre Communauté andine/MERCOSUR et un accord avec le Chili - constitue une étape sur la voie de l'établissement



M. Morris Harf, Ministre du commerce de Colombie, et M. l'Ambassadeur Nestor Osorio Londoño (au centre), commencent une réunion avec M. Ruggiero, Directeur général. (Photo: T. Tang)

de la Zone de libre-échange des Amériques et d'une libéralisation multilatérale plus poussée; le représentant a rappelé à cet égard que les engagements pris lors du Cycle d'Uruguay s'inscrivent dans le cadre global à présent appliqué par tous les pays. L'Accord de Carthagène a été notifié au GATT en vertu des dispositions de la Clause d'habilitation; il en est de même de l'accord avec le Chili. Le tarif extérieur commun (TEC) appliqué depuis janvier 1995 est compatible avec un régionalisme plus ouvert et contraint l'industrie à devenir plus compétitive. La croissance intrarégionale a été forte, mais ne s'est pas faite aux dépens des autres partenaires commerciaux.

Des questions ont été soulevées à propos de la compatibilité, avec l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture, des mesures en vigueur dans le secteur agricole, notamment les accords de commercialisation, les prix de référence, et les licences d'importation dans le cadre du régime d'absorption intérieure.

Les membres ont posé des questions sur plusieurs aspects de la politique concernant le secteur automobile, notamment la teneur en éléments d'origine nationale, les prescriptions de résultat à l'exportation et les restrictions à l'importation de véhicules à moteur d'occasion.

Le représentant de la Colombie a donné des informations très détaillées sur la politique agricole de son pays: le régime d'absorption intérieure est destiné à garantir l'achat de la production locale et ne visait pas l'autosuffisance. Ces mesures ont un effet moins restrictif que celle qui consiste à relever les droits de douane aux taux plafonds consolidés. La Colombie estime qu'elles sont autorisées en vertu des dispositions de l'Accord sur les MIC, notamment les exceptions prévues pour les pays en développement, et que les procédures appliquées sont compatibles avec l'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les procédures de licences d'importation.

Les membres se sont félicités des progrès accomplis ces dernières années par la Colombie sur la voie d'une économie plus ouverte et plus libérale, grâce à des réformes constitutionnelles, législatives et administratives, à la simplification et à la réduction des droits de douane, et à des programmes de privatisation dans un certain nombre de secteurs. Des préoccupations ont été clairement exprimées pendant le débat au sujet de plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, les textiles, l'automobile et certains services. Il a été souligné par ailleurs que les accords régionaux devaient être pleinement compatibles avec la libéralisation multilatérale et les règles de l'OMC. Globalement, toutefois, la tendance générale du débat a été d'approuver l'orientation fondamentale des politiques économique et commerciale de la Colombie pendant une période de transition rapide. Les autorités colombiennes ont été vivement encouragées à consolider et à développer les réalisations de ces dernières années. □

Nouvelles publications de l'OMC

Titres disponibles:

» Deuxième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services

Cette publication présente les améliorations ou modifications qu'une trentaine de pays ont apportées à leurs engagements initiaux d'ouvrir leurs marchés aux services financiers (services d'assurance et services bancaires, par exemple). Les offres initiales émanant de 76 pays sont contenues dans les volumes 28, 29 et 30 des résultats des négociations du Cycle d'Uruguay publiés en 1994.

» Troisième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services

Cette publication présente les améliorations apportées par une vingtaine de pays aux engagements concernant le mouvement des personnes physiques. Ces engagements offrent des avantages aux professionnels, fournisseurs de services individuels et experts étrangers souhaitant travailler dans un autre pays à titre individuel, sans qu'ils aient l'obligation d'être liés à une présence commerciale.

» Accords de l'OMC

Série de fascicules donnant le texte des différents accords. Les premiers parus sont les suivants: Accord sur les marchés publics, Accord international sur le secteur laitier, Accord international sur la viande bovine, Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, Accord sur la mise en oeuvre de l'article VI du GATT de 1994 (antidumping) et Accord sur la mise en oeuvre de l'article VII du GATT de 1994 (évaluation en douane).

» Situation des instruments juridiques du GATT

Ce dernier supplément mis à jour en décembre 1995 complète la Série du GATT (Supplément 16 en anglais; Supplément 15-16 en français).

Les meilleures ventes du moment

1	<i>Reshaping the World Trading System</i>
2	<i>Résultats du Cycle d'Uruguay - Textes juridiques</i>
3	<i>GATT Activities 1994-95</i>
4	<i>Le Commerce international 1995</i>
5	<i>Instruments de base et documents divers (IBDD - Supplément n° 40)</i>
6	<i>Guide des règles et pratiques du GATT - Index analytique</i>
7	<i>Les procédures de règlement des différends de l'OMC</i>
8	<i>Le marché mondial des produits laitiers</i>

A paraître prochainement:

» Rapport annuel de l'OMC

Ce rapport, qui sera publié à la mi-novembre, fait autorité sur la situation actuelle du système commercial mondial. Ce premier rapport de l'OMC présentera des informations détaillées sur les activités des divers organes de l'OMC ainsi qu'une analyse des tendances les plus récentes du commerce international.

» The Results of the Uruguay Round: A guide par John Croome

Dans ce nouvel ouvrage, l'auteur du best-seller OMC *Reshaping the World Trading System* nous permet de découvrir sans effort les 30 accords et décisions qui constituent l'Acte final du Cycle d'Uruguay. Lecture recommandée à ceux qui, dans les milieux d'affaires, la fonction publique, les organisations non gouvernementales et les universités, ont besoin de connaître les tenants et les aboutissants de l'OMC. *Disponible uniquement en anglais.*

» Examens des politiques commerciales

Des rapports complets sur les politiques commerciales des Membres de l'OMC ci-après seront publiés dans les mois à venir: Zambie, Colombie, Corée, Nouvelle-Zélande, Brésil, Etats-Unis, Canada et El Salvador.

Autres publications:

» The Drafting History of the Agreement on Textiles and Clothing (publié par le Bureau international des textiles et des vêtements)

Cette publication du BITV, que l'on peut aussi se procurer auprès du Service des publications de l'OMC, récapitule toutes les négociations sur les textiles qui ont eu lieu dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Elle fait l'histoire de la question pendant la période du GATT, depuis la Déclaration ministérielle de 1982 jusqu'à la conclusion du Cycle à Marrakech en 1994. L'ouvrage commente le sens et l'objet de chaque paragraphe de l'Accord sur les textiles et les vêtements dont il reproduit le texte intégral. L'Accord va réglementer le commerce international de ce secteur pendant les dix prochaines années. Ce guide historique a pour auteurs M. l'Ambassadeur Marcello Raffaelli, Président de l'Organe de surveillance des textiles du GATT de 1982 à 1994, et Mme Tripti Jenkins, qui a été secrétaire de l'OSpT. Prix: 80 francs suisses. *Disponible uniquement en anglais.*

Comment commander: veuillez contacter le Service des publications de l'OMC:
Tél: (41 22) 739 52 08;
Fax: (41 22) 793 54 58,
courrier électronique: publications@wto.org
WebSite: <http://www.wto.org> □

AGENDA

Calendrier provisoire des réunions de l'OMC

Octobre

14	Conseil général
14-18	Groupe de travail de l'accèsion de la Fédération de Russie
15	Comité du commerce et du développement
16	Organe de règlement des différends Comité des obstacles techniques au commerce
17-18	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements (Inde)
18	Comité de l'accès aux marchés Groupe des télécommunications de base
21-22	OEPC: Nouvelle-Zélande Comité des pratiques antidumping
22	Comité du commerce des services financiers
22-25	Comité du commerce et de l'environnement
23	Comité des licences d'importation
23-24	Comité des subventions
24	Conseil du commerce des services
25	Comité des sauvegardes Comité de l'évaluation en douane
28	Groupe de travail de l'accèsion de la Jordanie
28-29	Comité de l'agriculture
28-30	Organe de supervision des textiles
28-31	Comité des subventions
30-31	OEPC: Brésil

Novembre

1	Comité des subventions Conseil du commerce des marchandises
4-5	Comité des subventions
6, 8	Groupe de travail de l'accèsion de l'Arabie saoudite
6-8	Comité des accords régionaux
7	Comité du commerce des aéronefs civils Conseil général

OMC FOCUS

Publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

1211-Genève 21, Suisse
Tél.: 739 5111; fax: 739 5458

ISSN 0256-0127